

Les corniches du Méjean



Randonnée n°5088

Une randonnée proposée par jakash

Peut être la plus belle randonnée du Causse Méjean, qui se fait traditionnellement en partant du Rozier.

Ici, en partant du haut, on limite le dénivelé, on reste entre 870 et 720m. (300m de dénivelé)

En plus de paysages époustouflants, les vautours tournent au-dessus de nous et même au-dessous de nous dans les falaises!

Durée :	4h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	7.03km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	686m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	690m	Régions :	Massif central, Causse Méjean
Point haut :	882m	Commune :	Saint-Pierre-des-Tripiers (48150)
Point bas :	631m		

Description

Le hameau de Cassagnes est accessible par Saint Pierre des Tripiers sur le Causse Méjean ou par le Truel dans les gorges de la Jonte. Le parking se situe le long de la piste (GR®6) environ 300m avant le hameau de Cassagnes (ne pas se garer à celui mentionné par l'IGN).

(D/A) Continuer sur la petite route jusqu'au hameau de Cassagnes, puis continuer encore un peu sur la piste, toujours en suivant le GR®.

(1) Suivre le GR® "Tour du Causse Méjean" (balisage Rouge et Jaune) sur la gauche (Sud). Après 1,5km environ, le sentier arrive au bord des gorges de la Jonte **(2)**. Poursuivre à l'Ouest. Environ 800m plus loin, se trouve un remarquable point de vue, le balcon du Vertige **(3)**.

Continuer à l'Ouest et emprunter le Pas du Loup, passage étroit qui conduit à un autre point de vue remarquable entre le Vase de Chine et le Vase de Sèvres **(4)**. Continuer sur le sentier qui oblique au Nord.

Au col des 2 Canyons **(5)**, prendre à droite (Nord-Est) le sentier qui vous emmène au dessus des gorges du Tarn pour accéder à la Fontaine du Teil **(6)**. Prendre un sentier sur la gauche une centaine de mètres avant la source.

Poursuivre au Nord-Est puis prendre à droite (Est) pour un retour par le GR®6 à Cassagnes.

Informations pratiques

La sortie 42 de l'autoroute A75 conduit aux Vignes, pied du Causse Méjean, dans les gorges du Tarn.

La sortie 44.1 conduit au Truel dans la vallée de la jonte.

A proximité

Les Arcs de Saint Pierre.

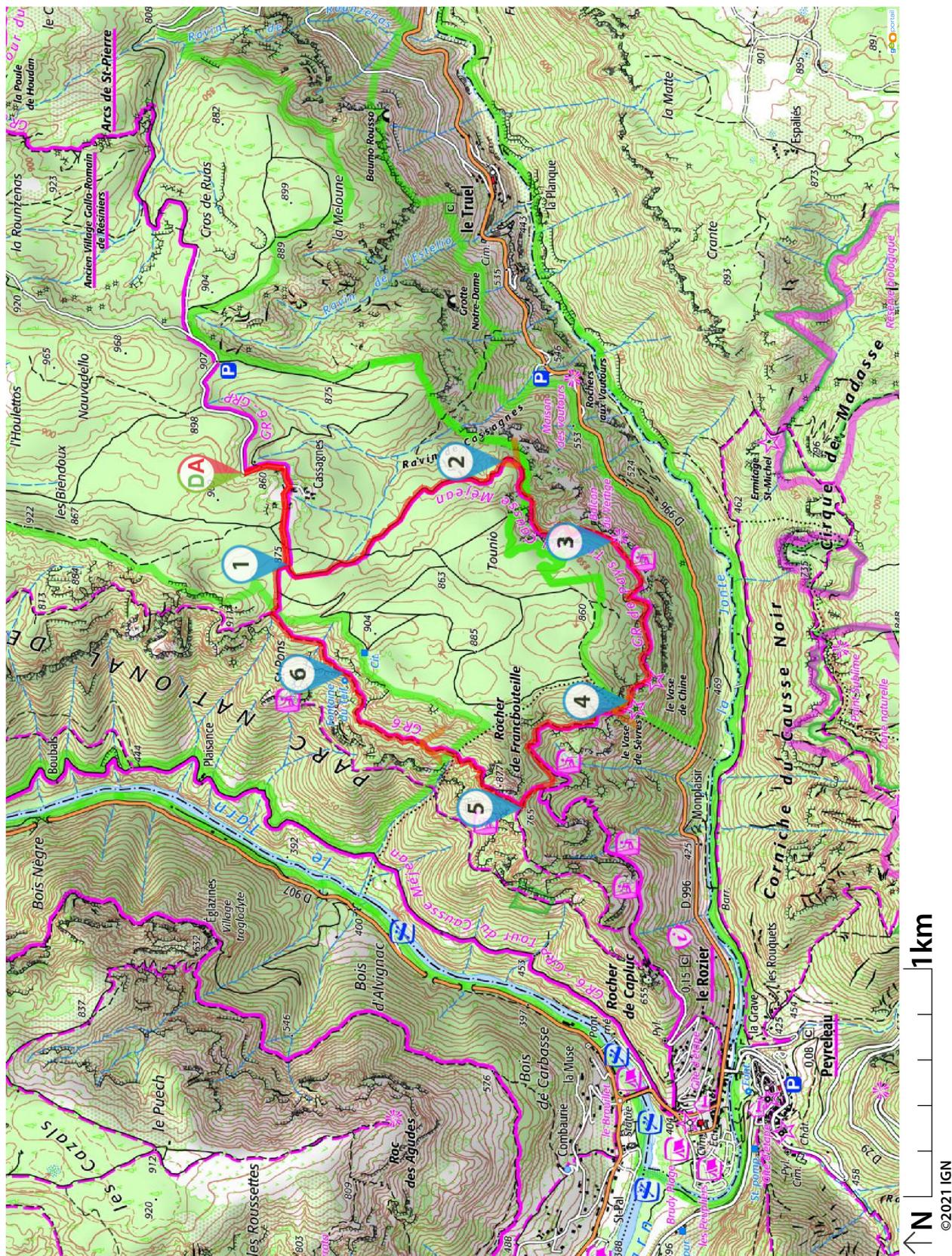
Magnifique rochers ruiniformes situés à l'ouest du Causse Méjean, commune de Saint Pierre des Tripiers, sur le versant dominant la Jonte.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-corniches-du-mejean/>

Points de passages

- D/A**
N 44.209171° / E 3.242376° - alt. 881m - km 0
- 1 Bifurcation peu après Cassagnes**
N 44.207469° / E 3.237408° - alt. 872m - km 0.61
- 2 Bords des Gorges de la Jonte**
N 44.199042° / E 3.24306° - alt. 788m - km 1.83
- 3 Balcon du Vertige**
N 44.194766° / E 3.23865° - alt. 749m - km 2.62
- 4 - Vase de Sèvres et Vase de Chine**
N 44.194113° / E 3.229887° - alt. 718m - km 3.53
- 5 Col des 2 canyons**
N 44.198277° / E 3.224008° - alt. 760m - km 4.5
- 6 Fontaine du Teil**
N 44.205238° / E 3.231397° - alt. 814m - km 5.7
- D/A**
N 44.209171° / E 3.242376° - alt. 881m - km 7.03

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

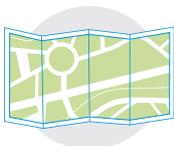
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.